

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du 19 janvier 2018</b> L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf janvier à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis EVRARD
<u>Présents :</u> 8	<b>Sont présents:</b> Denis EVRARD, Frédéric BOURGEOIS, Valérie DE WOLF, Maxence DUBOIS, Henry GOUSSARD, Alain LE GALL, Nicole TERRACOL, Séverine BONDOUX
<u>Votants:</u> 10	<b>Représentés:</b> Christelle MESAS par Denis EVRARD, Renaud POULAIN par Alain LE GALL
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Stéphanie THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Valérie DE WOLF

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : ordinaire  
Convocation du lundi 15 janvier 2018

Ordre du jour :

Accessibilité : analyse des devis

APRR : proposition de convention de gestion et d'entretien sur ouvrage d'art

PETR : projet contrat de territoire

SIVLO : écoulements de fossé se jetant dans La Cléry et débit pompé par la station

Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne : création de poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe par avancement de grade

Questions diverses

*APRR : Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône*

*PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*

*SIVLO : Syndicat de la Vallée du Loing*

Après s'être assuré que le quorum est atteint, après avoir récupéré les pouvoirs, la séance est ouverte par le président. Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la dernière séance et signent le registre.

**Objet: Accessibilité : choix des devis - DE 2018 001**

Monsieur le Maire présente la chronologie des opérations relatives à la mise en conformité des bâtiments recevant du public. Il rappelle qu'une subvention au titre de la DETR sera demandée et qu'elle peut être octroyée à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux. Le dossier devra être déposé avant le 1er mars 2018. Avant le commencement des travaux, Monsieur le Maire précise que des demandes doivent être faites auprès de la commission départementale d'accessibilité et auprès de la commission départementale de sécurité ; celles-ci, chacune en ce qui la concerne, analyse les travaux prévus, la faisabilité par rapport aux diagnostics établis. Les délais d'instruction par ces commissions peuvent aller jusqu'à quatre mois. Monsieur Henry GOUSSARD fait observer que la TVA sera récupérée.

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis pour les sanitaires a été fait l'objet d'une précédente délibération. Il présente aux membres du conseil municipal le dernier devis établi par la société Rougeot pour l'aménagement des parkings haut et bas. Le présent devis s'élève à 12 000 euros hors taxes pour la réalisation d'une place PMR de 5 x 3.30 m et d'un cheminement depuis la rue pour le parking bas "mairie" et pour le parking haut "salle des fêtes".

La prestation entend le terrassement et l'évacuation des déblais, le reprofilage en GNT (grave non traitée), couches de finition et les signalisations horizontales et verticales pour le stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Monsieur Henry GOUSSARD s'interroge sur l'évacuation de l'eau. Monsieur le Maire lui précise qu'il n'y aura aucun problème, qu'elle s'évacuera normalement comme aujourd'hui car seules les places de stationnement sont refaites pas l'intégralité des parkings.

Messieurs Frédéric BOURGEOIS et Henry GOUSSARD se proposent de gérer l'organisation des travaux.

Monsieur le Maire reprend les diagnostics établis pour organiser les travaux restant à prévoir sur les deux bâtiments :

- marches escaliers extérieurs : repérage à faire ; Monsieur Henry GOUSSARD indique qu'il conviendrait de supprimer l'escalier sur le muret. Monsieur Alain LE GALL propose de faire effectuer un devis pour cette prestation (suppression de l'escalier, prolongement du

muret, pose de panneaux rigides sur le muret après scellement des dalles, signalétiques horizontale et verticale).

- escalier de l'estrade dans la salle communale qui est dangereux,
- hauteur de la table de la salle du conseil municipal (trouver une autre table ? proposer un aménagement sur celle-ci ?)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les diagnostics établis pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie,

Vu le devis 272 établi par la société ROUGEOT pour l'aménagement des places de stationnement PMR,

ACCEPTE le devis 272 de la société ROUGEOT pour un montant hors taxes de 12 000 euros,

DIT que d'autres devis seront demandés pour les autres prestations,

DIT que le dossier DETR peut être déposés au vu des estimations faites aux diagnostics,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aménagement auprès des commissions départementales d'accessibilité et de sécurité,

MANDATE Monsieur le Maire pour aviser l'entreprise et pour faire effectuer les travaux après les notifications pour la subvention et après la réponse des commissions départementales sur les dossiers,

DIT que les crédits nécessaires seront portés au budget 2018.

**Objet: Convention APRR : gestion et entretien sur ouvrage d'art - DE 2018 002**

Monsieur le Maire fait lecture de la convention établie par la société Autoroute Paris Rhin Rhône pour la gestion et l'entretien de l'ouvrage d'art situé sur la voie communale n°4 au lieu-dit Les Tachons.

Cette convention fait suite au décret n°2017-1277 du 9 août 2017 portant application de l'article L2123-10 du code général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de définir le rôle de chacun sur cet ouvrage d'art qui n'existait pas avant la création de l'A19.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'APRR,

MANDATE Monsieur le Maire pour aviser la préfecture.

## **PETR**

Monsieur le maire présente un courrier reçu de la communauté de communes et présentant un projet de contrat de territoire. Monsieur le Maire expose que le PETR du Nord de l'Yonne est destiné à se substituer aux communautés de communes d'ici 2023 en divisant le département de l'Yonne en deux communautés d'agglomérations, Auxerre et Sens.

## **SIVLO**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Frédéric BOURGEOIS lequel expose avoir rencontré un agent technique du syndicat et avoir présenté deux problèmes récurrents : les écoulements du fossé se jetant dans la Cléry et le débit pompé sur la place dans la source. Le SIVLO va se rapprocher de la DDT et les réponses nous seront communiquées par la suite.

Monsieur Frédéric BOURGEOIS indique qu'il conviendra d'établir un recensement dudit fossé.

## **Création de poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (DE 2018 003)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal avoir accepté le changement de grade de l'adjoint administratif principal de 2ème classe en accord et avec la commune de La Belliole en signant le tableau d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose de créer le nouvel emploi dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Niveau de recrutement : grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- temps de travail hebdomadaire : 20 heures
- Fonctions : secrétaire de mairie (d'une commune rurale de moins de 2000 habitants)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade dans ce nouveau poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée et notamment ses articles 3-3 et 4,

Vu l'évolution des besoins du service,

DECIDE de créer un poste de secrétaire de mairie (d'une commune rurale de moins de 2000 habitants) relevant du grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour un temps de travail hebdomadaire de 20/35ème,

DECIDE de la nomination de l'agent figurant au tableau d'avancement de grade à la date du 1er février 2018,

CHARGE Monsieur le maire de la modification du tableau des effectifs,

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018,

MANDATE Monsieur le maire pour aviser la préfecture de l'Yonne, le centre de gestion de la fonction publique de l'Yonne, la trésorerie de Sens.

#### *QUESTIONS DIVERSES*

*1/ Repas des aînés : Monsieur le Maire indique que le coût de revient unitaire du repas a été supérieur au montant de 30 € fixé.*

*2/ Sortie adolescents : Madame Nicole TERRACOL propose deux activités pour lesquelles elle a obtenu des informations : le club passion cross de Fontaine-Fourches en Seine-et-Marne et le Nauti-Club de Sens. Le choix retenu se porte sur le Nauti-club.*

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

*Le secrétaire de séance,  
Madame Valérie DE WOLF*